

## ADOCIA et Vester Finance signent une convention d'avance en compte courant d'actionnaire permettant à ADOCIA d'étendre son horizon de trésorerie jusqu'au début du T2 2027

- Signature d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire de 2 ans jusqu'à 6,0 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros payé à la signature, remboursable en actions nouvelles pouvant représenter jusqu'à 7,6% du capital de la Société ou en numéraire
- Cette opération actionnariale permet de sécuriser l'horizon de trésorerie jusqu'au début du deuxième trimestre 2027

19h30 CEST - Adocia (Euronext Paris : FR0011184241 – ADOC, la « **Société** »), société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans la recherche et le développement de solutions thérapeutiques innovantes pour le traitement du diabète et de l'obésité, annonce ce jour la mise en place d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire avec Vester Finance, remboursable en actions nouvelles avec une option de remboursement en numéraire à la main de la Société sous certaines conditions.

« Nous sommes heureux de réaliser cette opération proposée par Vester Finance car il s'agit de l'actionnaire le plus important après les co-fondateurs Soula, qui a participé à la plupart de nos opérations de financements et nos levées de fonds depuis 4 ans. De plus, Vester Finance a renforcé sa participation depuis le début de l'année 2026, détenant 4,2% du capital à ce jour », déclare **Olivier Soula, Directeur Général d'Adocia**. « Nous étendons notre horizon de trésorerie avec ce financement optionnel garanti qui sera utilisé selon nos besoins et à l'initiative de la Société. L'implication et la fidélité de cet actionnaire de référence reflètent sa confiance dans le développement et les perspectives d'Adocia. »

## Utilisation des fonds

La Société dispose au 31 mars 2026 d'une position de trésorerie de 12 millions d'euros.

Avec une trésorerie renforcée de 1,5 million d'euros reçus à la signature de cette opération, et en tenant compte de l'utilisation de l'intégralité de ce financement, l'horizon de trésorerie de la Société est étendu au début du deuxième trimestre 2027, sans tenir compte de revenus de partenariats futurs.

Les fonds levés dans le cadre de ce financement serviront principalement au développement des plateformes BioChaperone® et AdoXLong™, et contribueront au financement des besoins d'exploitation de la Société.

## Principaux termes de l'avance en compte courant

Conformément aux termes de la convention signée le 21 avril 2026, Vester Finance s'est engagé à consentir à la Société des avances en compte courant dans la limite de 6,0 millions d'euros sur une période de 24 mois, sous réserve de certaines conditions contractuelles usuelles, au taux d'intérêt de 7,0% par an payé *in fine*.

Une avance initiale de 1,5 million d'euros a été versée immédiatement à la signature. La Société aura la faculté de demander des avances complémentaires pouvant aller jusqu'à 1,0 million d'euros chacune.

Les avances pourront être remboursées à tout moment, soit en numéraire, soit par souscription d'actions nouvelles de la Société, dans les limites de l'autorisation accordée par la 22<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 11 juin 2025 (l'« **Assemblée Générale** ») et dans le respect des règles de marché applicables. Le taux d'intérêt ne s'appliquerait que dans l'hypothèse d'un remboursement en numéraire.

Les souscriptions des actions nouvelles interviendraient sur la base d'une moyenne des cours de bourse précédant chaque émission<sup>1</sup>, diminuée d'une décote maximale de 5%, dans la limite des règles de prix et de plafond fixées par l'Assemblée Générale<sup>2</sup>, et jusqu'à 1 500 000 actions nouvelles de la Société, représentant au maximum 7,6% de son capital social.

Au-delà du montant de l'avance initiale en compte courant, la Société aura la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment et sans frais.

Cette opération a été décidée par le Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'Administration de la Société, faisant lui-même usage de la délégation qui lui a été consentie par la 22<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale<sup>3</sup> afin de donner à Vester Finance le droit de souscrire un maximum de 1 500 000 actions nouvelles dans les conditions décrites dans le présent communiqué.

La présente opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur le fondement de l'article 1<sup>er</sup> du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié

---

<sup>1</sup> Plus petit des deux cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la période précédant immédiatement chaque émission.

<sup>2</sup> Au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.

<sup>3</sup> Cette résolution vise la catégorie de personne répondant à des caractéristiques déterminées (partenaires stratégiques ou financier).

(Règlement Prospectus) ni au dépôt auprès de l'AMF d'un document contenant les informations prévues à l'annexe IX du Règlement Prospectus.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'une communication sur le site Internet de la Société.

## Impact théorique de l'opération

Dans l'hypothèse de l'émission de l'intégralité des 1 500 000 actions nouvelles, le capital social de la Société s'élèverait à 2 110 780,60 euros, divisé en 21 107 806 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros. Un actionnaire détenant 1,00% du capital de la Société avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0,929% du capital sur une base non diluée<sup>4</sup> et 0,776% du capital social sur une base diluée<sup>5</sup>.

Avant l'opération, les co-fondateurs Soula détiennent 5,4% du capital et 9,2% des droits de vote, et Vester Finance 4,2% du capital et 3,9% des droits de vote de la Société.

Après réalisation de cette opération, les co-fondateurs Soula détiendraient 5% du capital social et 8,6% des droits de vote et Vester Finance 11% du capital social et 10,3% des droits de vote de la Société. Cette opération n'aura pas d'impact sur la gouvernance de la Société.

## Facteurs de risques

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au paragraphe 1.4 du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2025 sous le numéro D. 25-0330, ce document étant disponible gratuitement sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.adocia.com/fr/investisseurs](http://www.adocia.com/fr/investisseurs), ainsi que sur le site Internet de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Vester Finance, agissant ici en tant que financeur, pourra être amené à revendre tout ou parties des actions souscrites dans le cadre de cette opération à plus ou moins brève échéance. La vente des actions sur le marché est susceptible d'avoir une incidence sur la volatilité et la liquidité du titre, comme sur le cours de l'action de la Société.

## A propos d'Adocia

Adocia est une société de biotechnologie spécialisée dans la découverte et le développement de solutions thérapeutiques dans le domaine des maladies métaboliques, principalement le diabète et l'obésité.

La société dispose d'un large portefeuille de candidats-médicaments issus de quatre plateformes technologiques propriétaires : 1) BioChaperone®, pour la stabilisation et l'amélioration de formulations et combinaisons peptidiques ; 2) AdOral®, une technologie de délivrance orale de peptides ; 3) AdoShell®, un biomatériau

---

<sup>4</sup> Sur la base des 19 607 806 actions composant le capital social à ce jour.

<sup>5</sup> Sur la base des 23 772 469 actions, soit 4 164 663 actions pouvant être émises sur exercice des instruments dilutifs émis par la Société à ce jour.

synthétique immunoprotecteur pour la greffe de cellules, avec une première application aux cellules pancréatiques et 4) AdoXLong™, pour l'action longue durée de peptides.

Adocia détient plus de 25 familles de brevets. Installée à Lyon, l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. Adocia est une société cotée sur le marché Euronext™ Paris (Euronext : ADOC ; ISIN : FR0011184241).

## Contact

### Adocia

**Olivier Soula**

Directeur Général

[contactinvestisseurs@adocia.com](mailto:contactinvestisseurs@adocia.com)

+33 (0)4 72 610 610



[www.adocia.com](http://www.adocia.com)



European **Rising Tech**  
LABEL



**ADOCIA**

innovative medicine  
for everyone, everywhere



### Maarc

**Adocia Relations Presse et Investisseurs**

Bruno Arabian

Yasmine Duval

Thomas Rolnik

[adocia-actionnaires@maarc.fr](mailto:adocia-actionnaires@maarc.fr)

+ 33 (0)6 87 88 47 26

## Avertissement

*Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adocia, à ses activités et les marchés sur lesquels Adocia est présente. Adocia estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques. Les principaux risques auxquels fait face la Société sont décrits dans le document d'enregistrement universel d'Adocia déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2025, tels qu'ils ont été mis à jour par le rapport semestriel financier 2025 de la Société publié le 25 septembre 2025. Ces deux documents sont disponibles gratuitement sur le site Internet d'Adocia ([www.adocia.com](http://www.adocia.com)). L'attention des investisseurs est en particulier attirée sur les risques et incertitudes inhérentes au besoin en fonds de roulement à court ou moyen terme d'Adocia, à la recherche et développement, aux futures données cliniques et*

*analyses et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adocia est présente qui pourraient impacter les besoins de financement à court terme de la Société et à sa capacité de lever des fonds supplémentaires.*

*Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adocia ou qu'Adocia ne considère pas comme significatifs à cette date.*

*La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adocia diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions d'Adocia dans un quelconque pays.*